



Commune de Marchissy

Préavis municipal n° 6-2025 Budget 2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Introduction

Conformément aux dispositions légales de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, art. 93.a, du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979 art. 5 à 9, du Règlement du Conseil général de Marchissy du 25 juin 2015 art 78ss, le projet de budget établi par la municipalité doit être remis au plus tard le 15 novembre au Conseil général qui est renvoyé pour examen à la commission de gestion et des finances. Le vote sur le budget intervient au plus tard le 15 décembre. Enfin celui-ci doit parvenir à la préfecture au plus tard le 31 décembre.

Contexte

Le budget 2026 a été établi selon le Modèle Comptable Harmonisé de 2ème génération "MCH2" pour le secteur public. Ce modèle a pour objectif de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera à terme plus transparente et comparable ainsi que sa lecture rendue plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Le modèle MCH2 est composé des 10 classifications fonctionnelles suivantes :

- 0 - administration générale
- 1 - ordre et sécurité publics, défense
- 2 - formation
- 3 - culture, sport et loisirs
- 4 - santé
- 5 - prévoyance sociale
- 6 - trafic et télécommunication
- 7 - protection de l'environnement et aménagement du territoire
- 8 - économie publique
- 9 - finances et impôts

Les libellés des titres sont normalisés sur le système bancaire et la philosophie globale plus en ligne avec les normes de gestions modernes.

Comme on le voit, le nombre des classifications fonctionnelles est passé de 8 sur **MCH1** à 10 pour **MCH2**. On comprend donc immédiatement qu'avec ce nouveau plan comptable les totaux des rubriques ne sont plus comparables, de même que certains postes ou certaines lignes.

La Municipalité a donc décidé de développer uniquement les postes qui sont comparables, pour autant que ces derniers appellent des commentaires.

Le budget 2026 se décline comme suit :

| | <u>Budget 2025</u> | <u>Budget 2026</u> |
|------------------------|---|--|
| Total des charges : | Fr 3'061'744.50 | Fr 2'962'688.56 |
| Total des revenus : | Fr 2'915'335.50 | Fr 2'872'678.00 |
| Excédents de charges : | Fr 146'409.-- <i>soit 4.8% des charges</i> | Fr 90'010.56 <i>soit 3.0% des charges (1.8% de moins)</i> |

0/ ADMINISTRATION GENERALE

011 Législatif :

| Compte No | Libellé | Budget 2026 | Budget 2025 | Cptes 2024 |
|---------------|--------------------|-------------|-------------|------------|
| 01100.3000.00 | Salaires autorités | 10'000.-- | 7'000.-- | 7'600.-- |

Comme tous les 5 ans, 2026 sera une année électorale assortie de son lot de charges supplémentaires.

012 Exécutif :

| Compte No | Libellé | Budget 2026 | Budget 2025 | Cptes 2024 |
|---------------|--------------------|-------------|-------------|------------|
| 01200.3000.00 | Salaires autorités | 123'000.-- | 142'000.-- | 134'921.-- |

Les gros dossiers sont bouclés ou en passe de l'être, l'impact sur les vacances est donc de moins en moins important. Le MCH2 sera opérationnel, le PACom n'est plus du ressort de la Municipalité, le plan des parkings est finalisé et ce qui concerne l'auberge ou les réservoirs fera l'objet de préavis. Nous revenons donc à une situation comparable à celle de 2023.

021 Administration des finances et contributions :

| Compte No | Libellé | Budget 2026 | Budget 2025 | Cptes 2024 |
|---------------|------------------------|-------------|-------------|------------|
| 02100.3130.03 | Prestations deservices | 46'000.-- | 0.-- | 0.-- |

Cette ligne exprime bien la complexité d'une improbable comparaison entre les années. Ce compte est issu du 11.318 (MCH1) qui se retrouve distribué sur des lignes différentes (02100.3130.03 , 02200.3130.02 , 02200.3132.00 et 02200.3134.00)pour un total de CHF. 62'750.-- contre une charge sur le même compte 11.318 en 2024 de CHF. 52'500.--. La prestation globale a donc augmenté de près de CHF. 10'000.-- pour notamment accélérer le traitement de nos archives (CHF. 5'000.-- /an répartis sur 4 ans) en plus du travail annuel courant et débiter la mise en œuvre des saisies MCH2 dès le 1^{er} janvier avec son lot d'incertitudes (CHF 2'000.-- hors contrat de la bourse). D'autre part, une adaptation tarifaire du travail de la bourse sera nécessaire pour indexer un tarif inchangé depuis 2018.

022 Service administratif :

| Compte No | Libellé | Budget 2026 | Budget 2025 | Cptes 2024 |
|-----------|---------|-------------|-------------|------------|
|-----------|---------|-------------|-------------|------------|

02200.3010.00 Salaires personnel admin.108'000.--107'000.--

102'300.--

Confrontés à des effets d'annonce peu rassurants du côté des finances cantonales et dans le but de contenir d'une façon ponctuelle nos charges, il a été décidé que l'ensemble des salaires et vacations seront gelés sur une année (excepté les adaptations liées à des responsabilités spécifiques). L'indexation au coût de la vie de 0.8% est maintenue.

02240 Terrains, gérance et bâtiments – immeuble communal :

| Compte No | Libellé | Budget 2026 | Budget 2025 | Cptes 2024 |
|----------------------|------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| 02240.3144.00 | Entretien bâtiment... | 39'000.-- | 13'000.-- | 23'500.-- |

Devant l'ultimatum de la DGE, nous devons impérativement installer un filtre à particules sur le chauffage à plaquettes. Suite à une succession de déboires avec différents filtres, nous n'avons pas pu répondre aux exigences de l'OPAIR. A ce jour, nous avons enfin un installateur à même d'offrir un filtre opérationnel pour la somme de CHF 32'485.--, le solde étant dédié à l'entretien courant du bâtiment.

1/ ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE

21 Scolarité obligatoire :

212 Degré primaire

| Compte No | Libellé | Budget 2026 | Budget 2025 | Cptes 2024 |
|----------------------|--------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| 21200.3612.00 | parts au primaire | 218'169.-- | 220'441.-- | 219'889.-- |

Le budget déposé par le Codir de l'Aise au Conseil intercommunal annonçait une somme de CHF. 237'283.-- . La CoGestFin a déposé 3 amendements dans son rapport destiné au Conseil intercommunal

Le 1^{er} visait un investissement de CHF 428'930.-- pour du matériel et des tableaux interactifs destinés aux nouvelles classes. La CoGestfin a demandé que ce montant soit sorti du budget pour passer par le préavis afin de ne pas amortir cette somme en un seul exercice mais sur plusieurs années. L'amendement a été approuvé.

Le 2^{ème} visait, dans la foulée du 1^{er}, une attribution au fonds de réserve « mobilier et matériel » de CHF 50'000.-- au lieu des CHF 100'000.-- portés au budget. La commission pensait en effet, qu'au regard de l'investissement à consentir au point ci-dessus, il n'était pas nécessaire d'attribuer une somme aussi élevée au fonds. L'amendement a été approuvé.

Le 3^{ème} visait la pérennité du poste de TSP (Travailleur Social de Proximité). Le Codir de l'AISE n'a effectivement pas respecté le vœu de l'assemblée en n'organisant pas, dans le délai requis de 2 ans dès la signature du contrat, un sondage auprès des Communes assorti d'un nouveau préavis. Pour des raisons de respect envers la personne engagée par la fondation Espace, l'amendement a été refusé avec injonction de faire le nécessaire dans les meilleurs délais. Cet amendement ne portait pas sur un gros montant au budget.

En résumé, les chiffres sont maintenant modifiés en conséquence et sont revus à la baisse tant au primaire qu'au secondaire.

213 Degré secondaire

| Compte No | Libellé | Budget 2026 | Budget 2025 | Cptes 2024 |
|---------------|---------------------|-------------|-------------|------------|
| 21300.3612.00 | parts au secondaire | 76'225.-- | 70'680.-- | 64'522.-- |

Même commentaire que pour le primaire ci-dessus pour un montant déposé par le Codir de CHF **81'882.--**.

7/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

72 Traitement des eaux usées :

| Compte No | Libellé | Budget 2026 | Budget 2025 | Cptes 2024 |
|---------------|-----------------------------|-------------|-------------|------------|
| 72000.3612.00 | parts aux...associations... | 97'950.-- | 65'725.-- | 65'368.-- |

La construction de la nouvelle STEP de Gland au Lavasson est lancée. L'ouvrage ne va pas tarder à sortir du sol, les coûts également à hauteur d'environ CHF 1.35 de plus / m3 soit env. CHF. 3.30/m3. Comme nous avons un important fonds de réserve, nous pouvons maintenir temporairement le montant actuel de Fr. 1.92/m3 d'eau consommée (base pour le calcul des eaux usées). Il va de soi qu'il faudra augmenter cette somme dans un proche avenir étant entendu que nous devons également entretenir notre réseau communal.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de prendre la décision suivante :


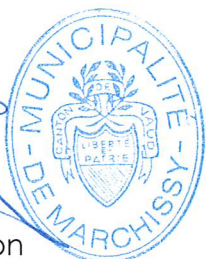

Le Conseil général,

- Vu le préavis municipal n° 6-2025 relatif au budget 2026,
- Ouï le rapport de la commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- D'adopter le budget 2026 tel que présenté.

Approuvé en séance de Municipalité le 17.11.2025

| | | |
|-------------|---|--|
| Le Syndic |  | La Secrétaire |
| Luc Mouthon |  |  Christine Ronga |

Municipal responsable : M. Luc Mouthon
Annexe : résumé budget